



MORLAIX
communauté

BRO MONTRouLEZ
Secrétariat Général

2B voie d'accès au Port • BP 97121

29671 Morlaix cedex

T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte rendu de la séance du lundi 9 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix.

Date de la convocation : 2 octobre 2017

Yvon Hervé, doyen d'âge ouvre la séance à 18 heures et rappelle qu'il remplace de façon éphémère, l'ancien Président Jean-Luc Fichet, qu'il félicite au passage, appelé au Sénat suite au problème de santé d'un sénateur finistérien, et qu'il s'agit ce soir de procéder à l'élection de son remplaçant.

Il procède à l'appel des conseillers communautaires. Il souligne la présence d'Anne-Catherine Lucas, conseillère communautaire de Lanmeur, qui remplace Jean-Luc Fichet pour représenter la commune à l'assemblée communautaire.

Secrétaires de séance : Annie Hamon et Pierre Le Goff

Délibération D17-214

Objet : Installation de conseillers communautaires

Rapporteur : Yvon Hervé

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Marlène Tilly à Christiane Léon, **Plougasnou** : Thierry Desmarres à Nathalie Bernard

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 29 septembre 2017, par laquelle le Conseil municipal de Lanmeur a élu :

- Madame Anne Catherine Lucas, en tant que conseillère communautaire titulaire,
- Monsieur Jean Marc Le Berr, en tant que conseiller communautaire suppléant,

Il est procédé à l'installation de Madame Anne Catherine Lucas en tant que conseillère communautaire titulaire, et de Monsieur Jean Marc Le Berr, en tant que conseiller communautaire suppléant.

Le Conseil de Communauté prend acte de cette installation.

Délibération D17-215

Objet : Élection du président

Rapporteur : Yvon Hervé

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy

Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Marlène Tilly à Christiane Léon, **Plougasnou** : Thierry Desmarres à Nathalie Bernard

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-7, L5211-2, L5211-9,

La présidence de la séance est confiée à Yvon Hervé, doyen d'âge, qui invite les conseillers communautaires à procéder à l'élection du président de Morlaix Communauté.

Cette élection se déroule au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel de candidatures.

Agnès Le Brun et Thierry Piriou font acte de candidature.

Yvon Hervé donne la parole à chacun des candidats, et pour commencer à M. Thierry Piriou.

« *Bonjour à toutes et à tous.*

Mes chers collègues, je me présente aujourd'hui comme candidat à la présidence de Morlaix Communauté avec la volonté de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire, projet que nous avons coconstruit et adopté à une très large majorité. Je souhaite donc amplifier avec vous le travail engagé depuis 2014. Je vous rappelle ici les deux volets de notre feuille de route : faire de Morlaix Communauté un territoire attractif, entrer dans l'économie du XXI^e siècle. Aujourd'hui, je constate que la situation de notre agglomération est bonne. L'investissement est de plus de 30 millions d'euros par an. La situation financière des communes et de la communauté est saine. Nous avons donc les moyens d'agir collectivement au service du territoire et de ses habitants. Les nouvelles compétences, l'environnement financier qui s'impose à nous, appellent selon moi une nouvelle étape de gouvernance. Cette gouvernance, je la souhaite plus à l'écoute, plus collective, plus près des habitants de nos communes. Je la souhaite également tournée vers l'efficacité au service de notre territoire et de ses habitants. Pour cela, il faudra conforter le Conseil de communauté dans son rôle essentiel de décision sur les politiques et les projets importants. Il faut que dans le même temps le bureau exécutif soit renforcé dans ses attributions de gestion et de suivi des actions communautaires. Enfin, je souhaite que le Conseil des maires reste un véritable lieu de débats, d'échanges sur les orientations stratégiques de notre collectivité. L'enjeu de cette nouvelle gouvernance vise, vous l'aurez compris, à une association plus étroite des conseillers communautaires aux réflexions de l'agglomération ainsi qu'à une plus grande information des conseillers municipaux. La recherche de nouvelles mutualisations est une nécessité. Nous devons partager nos réflexions et les construire ensemble, avec les services des communes et de Morlaix Communauté. Cette méthode pragmatique doit permettre de dépasser les clivages partisans. Je peux vous assurer que ma volonté est de garantir la complémentarité communes/agglomération. Pour ce faire, toutes les compétences mises en œuvre le seront en étroite concertation avec les communes. Dans la recherche du rapprochement des communes, je vous proposerai d'engager la réflexion sur la construction du Grand Morlaix. Mettre en débat ne signifie pas décider en lieu et place : les maires restent responsables de l'avenir de leur commune.

Si notre situation financière est saine, nous sommes conscients qu'il est aujourd'hui important de se mobiliser ensemble sur l'essentiel : avoir une place entière dans l'Ouest breton, consolider un développement équilibré au sein de Morlaix Communauté, mieux faire valoir ses atouts, plus de solidarité. En effet, si nous pouvons être fiers de la nouvelle gare de Morlaix, si

placer Morlaix à moins de trois heures de Paris est une opportunité incroyable, c'est aussi un immense défi qui se présente à nous. Car si nous voulons compter dans la concurrence accrue des territoires, il nous faudra être unis au sein de la communauté. Il nous faudra accentuer le travail engagé avec nos voisins, que ce soit avec la métropole de Brest, l'agglomération de Lannion ou le Pays de Morlaix. Si nous voulons nous développer, si nous voulons compter dans l'Ouest breton, nous devons dans le Pays de Morlaix renforcer les liens avec les communautés voisines. Ainsi nous pèserons plus de 120 000 personnes. Cette dynamique déjà engagée nous a permis d'intégrer la démarche French Tech et de mettre en avant la filière des biotechnologies en lien avec les stratégies des entreprises morlaisiennes et la station biologique de Roscoff. Je vous rappelle que Morlaix Communauté a été la première agglomération à conventionner avec la Région en matière de développement économique. Ce n'est pas un hasard. C'est bien notre projet de territoire qui nous donne une identité plus forte auprès de nos partenaires. C'est bien cette trajectoire de partenariat qu'il nous faut consolider avec les autres collectivités.

Pour le développement équilibré de notre communauté, nous devons nous mobiliser sur un projet urbain ambitieux, d'agglomération. Celui-ci nous concerne tous. Il nous faut faire de ce pôle urbain un vecteur incontournable d'attractivité. Je propose donc de travailler ensemble à des schémas d'orientation urbaine pour le quartier de la gare, le quartier de la Manu, en mettant en place une conduite de projet associant pleinement les communes concernées. Je vous propose aussi de dégager des moyens afin de permettre de mettre en valeur le patrimoine de nos communes rurales et littorales et de les faire bénéficier d'une ingénierie en phase avec leurs attentes.

Ce développement équilibré du territoire doit trouver sa traduction d'ici 2019 dans le PLUiH porté par l'agglomération. Tout en respectant notre patrimoine naturel, l'aménagement de notre territoire devra répondre aux aspirations de ses habitants et en permettre son développement. Une large réflexion multi-compétences est menée en lien avec les communes au sein de la démarche du PLUiH. Nous devons être collectivement très attentifs à la rédaction de son règlement. Cette démarche d'avenir devra positionner notre territoire dans une sphère ambitieuse – Pays, Département, Région et au-delà – tout en répondant aux défis de demain.

Les atouts ? Notre territoire en regorge : culture, patrimoine, entreprises, monde associatif... Sa capacité d'attractivité est pour nous une évidence. Partager cette évidence et faire valoir ces atouts au-delà des limites de notre territoire est de notre responsabilité. Je proposerai que nous puissions travailler sur une stratégie de communication qui dépasse la simple addition des compétences et qui soit un outil au service d'une plus grande attractivité.

L'attractivité, c'est aussi la solidarité. Bien sûr entre nous, les communes et la communauté, mais aussi envers les habitants de ce territoire. C'est pour cela que les services de proximité, les services à la personne et les services de santé devront être des points de vigilance très forts de l'agglomération, même si aujourd'hui ils ne sont pas directement de notre ressort. Les personnes vieillissantes ou fragilisées doivent être assurées de bénéficier de l'ensemble des services nécessaires. La jeunesse doit pouvoir trouver, dans une vie locale, une capacité à offrir éducation, loisirs, emploi, logement et santé. Être attentif à tous me semble être une nécessité.

Mes chers collègues, j'ai confiance en votre capacité à vous mobiliser au service de notre territoire et de ses habitants. C'est avec enthousiasme que j'assumerai les fonctions de président de notre assemblée. Je sais que pour l'intérêt de tous nous saurons nous engager collectivement sur les sujets les plus difficiles en s'appuyant sur nos valeurs et une confiance réciproque.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention. »

Yvon Hervé remercie Thierry Piriou et donne la parole Agnès Le Brun.

« Chers collègues, je me présente à vous comme Thierry, comme doit se présenter un candidat à chaque fois qu'il y a une élection, avec un projet et avec un programme. Cette élection pour laquelle nous sommes réunis ce soir est tout à fait particulière de mon point de vue. S'il faut résumer d'un trait : il s'agit de désigner qui aura en charge un budget de 86 M€. S'il me semblait donc cohérent et logique de me présenter à ce poste, il me semblait encore plus logique et surtout indispensable d'expliquer pour quoi, pour qui, comment s'inscrit cette candidature. J'ai donc envoyé à chacune et à chacun d'entre vous une lettre explicative et détaillée. Nous sommes, j'en suis convaincue, clairement à un tournant. Parce que nous savons que la loi NOTRe a profondément fait bouger les lignes, d'autant que cette loi n'a pas vraiment envisagé une configuration comme celle que nous vivons. Parce que nous savons que les récentes

positions de l'État ont profondément, elles aussi, fait bouger les lignes. Cela veut dire que plus que jamais et je vous le dis de façon urgente, il nous appartient de trouver un équilibre entre ce que font les uns et ce que font les autres. Je suis convaincue qu'à la communauté doivent être confiées les compétences qui permettent de devenir plus forts face aux métropoles - pas contre les métropoles - et face à un aménagement du territoire dicté par l'État qui ne laisse pas beaucoup de place au développement des territoires intermédiaires comme le nôtre. Je suis tout aussi convaincue que doit rester aux communes la préservation de la libre administration, fondement constitutionnel de notre engagement. Ma proposition est donc une proposition de cohérence et une proposition de bon sens. Pas de bouleversement, mais de la simplification. Non pas tout bousculer, mais simplifier et se concentrer pour que la mutualisation et la rationalisation ne soient pas un but en soi, mais en permanence un objectif et un souhait. Dégager des marges de manœuvre qui profitent à tous et surtout qui arrêtent de compliquer l'exercice quotidien de notre fonction d'élu et le service rendu à la population. Trop de réunions, trop de commissions, trop de comités de pilotages, trop de missions confiées à des bureaux d'étude ignorant tout de la réalité vécue sur le terrain. Des agendas surchargés, des mairies pressées de donner des réponses dans des délais intenable, des dossiers menés dans la précipitation - nous avons vécu le cruel épisode de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) il y a peu de temps - et finalement la désagréable impression de passer beaucoup de temps, trop de temps, trop de réflexions et d'énergie pour des décisions prises en amont. Est-ce vraiment raisonnable de vouloir avaler toutes les compétences ? Les communes doivent-elles devenir des coquilles vides où les maires auront juste à rendre compte auprès de la population de la conséquence des décisions qu'ils n'auront même pas prises ? Je pense par exemple aux ordures ménagères ou aux transports. Mon projet repose sur deux piliers. D'une part, éviter absolument de se substituer aux communes qui, qu'elles soient petites ou grandes, doivent décider pour elles-mêmes de leur destin dans l'intercommunalité intelligente, mais pas dans la supracommunalité. La présidence de l'intercommunalité, ce n'est pas la mise sous tutelle des maires, ce n'est pas être maire de tous les maires. Deuxièmement, exercer dans l'intérêt général des compétences qui profitent à un projet de territoire qui a été écrit, validé, voté, qui est intéressant, mais ce projet de territoire doit se focaliser en terme d'investissement, de mobilité, de transport, d'économie et d'environnement. Bien sûr, l'aboutissement du Grand Morlaix est une opportunité majeure. Bien sûr. Je lis dans la presse du jour que ce sujet ne m'intéresserait que depuis quelques semaines. Puis-je rappeler que le serpent de mer a plus de quarante ans ? Que sous la mandature Cazin une commission intercommunale avait vu le jour et que lorsque même les communes concernées étaient du même bord, le succès n'avait pas été au rendez-vous ? Certains d'entre vous se souviennent certainement de l'histoire que l'on peut retrouver dans cet excellent ouvrage « Morlaix ou la chance qui passe ». Bien sûr nous en parlons depuis longtemps. Bien sûr nous sommes convaincus de son évidence, pas pour refaire l'histoire de la grenouille et du bœuf, mais c'est statistique, c'est mécanique : plus la ville centre sera attractive, plus les communes environnantes le seront. Face à Brest, face à Rennes, l'échelle change, et ce n'est plus une option, mais une obligation, si nous ne voulons pas stagner, et si nous voulons que les communes puissent se développer harmonieusement en continuant à bénéficier des services de centralité pour leur population. Croyez-vous vraiment que l'hôpital, par exemple, sera plus facile à défendre selon qu'on sera 15 000 ou 25 000 ? Mais chacun devra trouver sa place. Et le Grand Morlaix ne se fera pas sans Morlaix. Ou alors il faudra enlever le mot de Morlaix à Morlaix Communauté. Les positionnements idéologiques ont fait leur temps, et de multiples exemples montrent qu'ils conduisent à l'impasse. De ce point de vue, j'entends avec intérêt parler de complémentarité et d'équilibre, mais je constate que cela n'existe pas. Et c'est une contradiction qu'il faudra assumer. Pour ma part, je prends l'engagement devant vous de ne pas tout modifier en profondeur, et de continuer à faire confiance à ceux qui ont fait leur preuve. Croyez-vous qu'il soit raisonnable et même crédible, face à la population que nous administrons, de continuer à camper sur des positions gauche-droite ? Je pense qu'il est possible, au travail, de faire en sorte que l'intérêt général ce ne soit ni de gauche, ni de droite, mais les deux à la fois, et à gauche, et à droite, avec l'expérience, avec la compétence. Parce que le combat, ce n'est plus entre deux familles politiques. Je vous le dis le combat aujourd'hui, c'est celui l'État et les territoires. Je suis convaincue que les décisions doivent être prises en fonction uniquement des résultats attendus, pas en fonction de telle ou telle opinion politique. Il faut être pragmatique, il faut être efficace. Ne nous voilons pas la face, nous restons enclavés. Bien sûr le TGV à trois heures de Paris nous rapproche, mais nous restons enclavés. Et il faut pouvoir porter et défendre des dossiers face à un État qui, nous le voyons bien tous les jours, est dans une démarche de recentralisation. Vous le savez, je suis maire de Morlaix, je suis vice-présidente de l'Association des Maires de France, je suis membre de son bureau exécutif.

Je le dis parce que cette instance est totalement paritaire politiquement. C'est un mandat passionnant mais c'est surtout un mandat et une expérience acquise qui m'ont beaucoup appris et qui m'ont aussi ouvert des portes. La loi sur le non-cumul a éloigné les exécutifs locaux du Parlement, même si nous avons la chance d'avoir le sénateur ce soir, il n'est pas sûr qu'il puisse siéger, écouter et être aussi actif qu'il a pu l'être par le passé lorsqu'il avait le double mandat. Et je pense pour ma part être en capacité à porter la voix de ce territoire, comme je l'ai fait par exemple pour obtenir la pérennisation du fonds de soutien dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Je l'ai dit, et je conclus : nous sommes à un tournant, à un moment crucial. Nous avons ce soir une responsabilité collective et individuelle pour l'avenir de ce territoire, qui ne pourra se construire que sur une ambition collective, pas un positionnement sectaire. Parce que nous aurons des comptes à rendre à une population à qui nous devons des services. Voilà ce qu'attendent je crois de nous les habitants de nos communes. Et c'est dans cet esprit, dans cette volonté, dans cette conviction, que je me présente à vous ce soir. Merci. »

Yvon Hervé remercie Mme Le Brun.

Ismaël Dupont demande la parole.

Ismaël Dupont croit que les institutions ne sont pas présidentielles : il est donc normal qu'il puisse y avoir un débat sur l'élection des président et vice-présidents. Pour sa part, il considère que l'on change de chef à Morlaix Communauté, que le choix du président a son importance, mais au-delà de ça, ce changement à mi-mandat aurait gagné à s'accompagner d'un bilan, de réflexions collectives sur l'amélioration du fonctionnement, la reconnaissance du pluralisme, la participation réelle de l'ensemble des élus communautaires, le rôle de la population et la vision prospective partagée. Le fonctionnement actuel de Morlaix Communauté n'apparaît pas satisfaisant à Ismaël Dupont, qui ne voudrait pas d'un simple changement dans la continuité et dit son attachement à ce que les débats politiques dans l'assemblée communautaire soient assumés et que les élus puissent s'y engager librement, en conscience de leurs responsabilités face aux citoyens. On ne peut pas toujours s'abriter derrière une perspective de simple gestion pour la vitalité du territoire en occultant l'existence de choix à faire, de choix effectivement faits de toute façon : sur le niveau de service public, sur le rapport au monde de l'entreprise, sur le modèle de développement et le rapport aux questions écologiques, sur les priorités en général, sur la gestion du personnel. Ismaël Dupont exprime aussi son souhait que les débats soient posés en amont, et de ne pas être mis devant le fait accompli des décisions prises au niveau de quelques membres de l'exécutif seulement, puis du Conseil des maires, décisions closes et cachetées qui viennent ensuite être validées en Conseil communautaire, avec un jeu d'équilibre politique qui fait que les désaccords ou les réserves ne s'expriment pas, que le Conseil ne sert que de caisse d'enregistrement. Il dit sa conviction contraire à celle des libéraux de tout poil que le clivage droite-gauche s'applique encore, on le voit à l'œuvre dans les décisions de Morlaix Communauté. Agnès Le Brun considère par exemple, dans sa profession de foi que les positionnements idéologiques ont fait leur temps...

Agnès Le Brun interrompt Ismaël Dupont en demandant s'il est candidat.

Yvon Hervé estime que cela équivaut à un acte de candidature.

Ismaël Dupont répond qu'il ne s'agit pas d'un acte de candidature, mais estime que chaque conseiller communautaire a le droit de s'exprimer sur cette élection.

Yvon Hervé, avec toute l'amitié qu'il porte à Ismaël Dupont, l'estime pour sa franchise et pour l'élégance de ses propos, précise que le sujet est un acte extrêmement fort : le choix par cinquante-deux conseillers communautaires de deux candidats qui se sont déclarés et ont pris la parole.

Ismaël Dupont estime représenter les citoyens autant que chacun des élus présents, et ne pas avoir à demander la permission de s'adresser sur les problèmes de démocratie au sein de Morlaix Communauté et la nécessité d'un changement véritable en la matière.

Yvon Hervé redemande à Ismaël Dupont s'il est candidat.

Ismaël Dupont confirme que non.

Yvon Hervé reporte donc la prise de parole de Ismaël Dupont à un peu plus tard, afin de passer aux élections.

Aucun autre candidat ne faisant acte de candidature, il est procédé au vote.

Yvon Hervé proclame le résultat du vote.

Nombre de bulletins dans l'urne 52

À déduire (bulletins blancs et litigieux énumérés aux articles L65 et 66 du Code électoral)..... 2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 50

Vu le procès verbal de l'élection du président annexé à la délibération,

Thierry Piriou ayant obtenu 30 voix, et donc la majorité absolue, est proclamé président et immédiatement installé.

Thierry Piriou, heureux et fier d'être le nouveau président de Morlaix Communauté, veut tout d'abord saluer la présence de Jean-Luc Fichet et l'encourager dans ses nouvelles fonctions, qui l'amènent un peu loin de ce territoire. Thierry Piriou est certain que Jean-Luc Fichet pèsera de tout son poids pour faire valoir ce territoire auprès des instances pouvant lui porter intérêt. Il remercie les personnes qui ont souhaité l'encourager dans sa démarche et dit à toute l'assemblée sa volonté de travailler ensemble, sereinement, pour l'intérêt de ce territoire et de surtout ses habitants, car telle est la finalité : apporter aux habitants et aux administrés le service attendu. Thierry Piriou espère travailler dans une confiance réciproque et une intelligence partagée.

Délibération D17-216

Objet : Fixation du nombre de vice-présidents

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Marlène Tilly à Christiane Léon, **Plougasnou** : Thierry Desmarres à Nathalie Bernard

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il est proposé de fixer à onze le nombre de vice-présidents.

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-217

Objet : Élection des vice-présidents

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien (représenté par son suppléant Daniel Langlade à partir de l'élection du 5^e vice-président) **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Marlène Tilly à Christiane Léon, **Plougasnou** : Thierry Desmarres à Nathalie Bernard

Il est procédé à l'élection successive de chaque vice-président selon le même mode de scrutin que pour l'élection du président, soit au scrutin uninominal à bulletin secret, conformément aux articles L5211-1 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Thierry Piriou précise avoir demandé à M. Yves Moisan de se porter candidat à la première vice-présidence et lui donne la parole.

« J'ai répondu favorablement à la sollicitation de Thierry Piriou pour le poste de premier vice-président. Je sollicite votre confiance pour mener à bien les projets de notre territoire et les accompagner au mieux. »

En l'absence d'autre candidat au poste de premier vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 36 suffrages exprimés (16 bulletins blancs et/ou nuls), Yves Moisan est élu avec 36 voix.

Thierry Piriou précise avoir demandé à Françoise Raoult de se porter candidate à la deuxième vice-présidence et lui donne la parole.

« Thierry, je te remercie de me proposer cette vice-présidence. Pour ce qui me concerne, je souhaite continuer dans tout le travail qui a été engagé depuis 2014 de au niveau de la culture, du patrimoine et du sport. »

En l'absence d'autre candidat au poste de deuxième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 46 suffrages exprimés (6 bulletins blancs et/ou nuls), Françoise Raoult est élue avec 41 voix, Georges Aurégan bénéficiant de 4 voix et Sarah Noll d'une voix.

Thierry Piriou précise avoir demandé à Serge Le Pinvidic de se porter candidat à la troisième vice-présidence et lui donne la parole.

« Je te remercie de ta confiance. Je ne connais pas le périmètre de mes attributions mais j' imagine que tu me vois poursuivre le travail commencé. »

En l'absence d'autre candidat au poste de troisième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 45 suffrages exprimés (7 bulletins blancs et/ou nuls), Serge Le Pinvidic est élu avec 40 voix, Bernard Guilcher bénéficiant de 2 voix et Alain Tigréat de 3 voix.

Thierry Piriou précise avoir demandé à Agnès Le Brun de se porter candidate à la quatrième vice-présidence et lui donne la parole.

« Je vais simplement dire que c'est gentil d'avoir pensé à moi. Voilà, c'est tout. »

Thierry Piriou demande à Agnès Le Brun si elle est candidate.

« Oui, bien sûr. J'ai quand même la conscience de représenter les gens qui m'ont fait confiance, c'est-à-dire presque le quart de la population. »

En l'absence d'autre candidat au poste de quatrième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 28 suffrages exprimés (24 bulletins blancs et/ou nuls), Agnès Le Brun est élue avec 26 voix, Jean-Paul Vermot et Sarah Noll bénéficiant d'une voix chacun.

Thierry Piriou précise avoir demandé à Guy Pennec de se porter candidat à la cinquième vice-présidence et lui donne la parole.

« Merci Thierry pour cette confiance et pour le travail engagé avec les services et c'est avec plaisir et conviction que j'assurerai cette vice-présidence. »

En l'absence d'autre candidat au poste de cinquième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 46 suffrages exprimés (6 bulletins blancs et/ou nuls), Guy Pennec est élu avec 42 voix, Bernard Guilcher bénéficiant de 4 voix.

Thierry Piriou précise avoir demandé à Maryse Tocquer de se porter candidate à la sixième vice-présidence et lui donne la parole.

« Merci Thierry de me renouveler ta confiance. Évidemment, je suis d'accord pour continuer le travail. »

En l'absence d'autre candidat au poste de sixième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 38 suffrages exprimés (13 bulletins blancs et nuls). Maryse Tocquer est élue avec 33 voix, Sarah Noll et Marie-Simon Gallouédec bénéficiant chacune de 2 voix et Ismaël Dupont d'une voix.

Thierry Piriou précise avoir demandé à Yvon Le Cousse de se porter candidat à la septième vice-présidence et lui donne la parole.

« Thierry, je te remercie de cette proposition. Bien sûr je suis très soucieux de continuer et curieux du champ de la délégation »

Les délégations parviendront dans la semaine, en accord avec les compétences déjà exercées, précise Thierry Piriou.

En l'absence d'autre candidat au poste de septième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 42 suffrages exprimés (10 bulletins blancs et/ou nuls), Yvon Le Cousse est élu avec 42 voix

Thierry Piriou précise avoir demandé à Nathalie Bernard de se porter candidate à la huitième vice-présidence et lui donne la parole.

« Je suis candidate, avec plaisir. »

En l'absence d'autre candidat au poste de huitième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 37 suffrages exprimés (14 bulletins blancs et/ou nuls), Nathalie Bernard est élue avec 31 voix, Gildas Juiff bénéficiant de 6 voix.

Thierry Piriou précise avoir demandé à Guy Pouliquen de se porter candidat à la neuvième vice-présidence et lui donne la parole.

« Je suis candidat. »

En l'absence d'autre candidat au poste de neuvième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 36 suffrages exprimés (15 bulletins blancs et/ou nuls)., Guy Pouliquen est élu avec 28 voix, Pierre-Yves Minec de 4 voix et Christian Le Manach, Annie Hamon, Alain Tigreat et Bernard Guilcher bénéficiant chacun d'une voix,

Thierry Piriou précise avoir demandé à Claude Poder de se porter candidat à la dixième vice-présidence et lui donne la parole.

« Je te remercie Thierry de ta confiance. J'accepte ta proposition. »

En l'absence d'autre candidat au poste de dixième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 43 suffrages exprimés (9 blancs et nuls), Claude Poder est élu avec 37 voix, Guy Pennec bénéficiant de 3 voix, Jean-Guy Guéguen, Marc Madec et Ismaël Dupont bénéficiant chacun d'une voix.

Thierry Piriou précise avoir demandé à Marc Madec de se porter candidat à la onzième vice-présidence et lui donne la parole.

« Je te remercie pour ta sollicitation. J'accepte ce challenge. »

En l'absence d'autre candidat au poste de onzième vice-président, Thierry Piriou fait procéder au vote. Sur 38 suffrages exprimés (13 bulletins blancs et nuls), Marc Madec est élu avec 33 voix, Yvon Hervé bénéficiant de 2 voix, Valérie Le Denn, Thierry Piriou et François Giroto bénéficiant d'une voix chacun.

Vu le procès verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la délibération,

Après avoir proclamé les résultats, le Président déclare installés les vice-présidents.

Thierry Piriou félicite chacun et chacune des vice-présidents aujourd'hui en place et les assure de tout son soutien. Les arrêtés de délégation leur seront fournis pendant la semaine afin qu'ils puissent retrouver le périmètre qu'ils connaissaient déjà très bien pour beaucoup d'entre eux et d'entre elles.

Délibération D17-218

Objet : Charte de l'élu local

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Marlène Tilly à Christiane Léon, **Plougasnou** : Thierry Desmarres à Nathalie Bernard

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Était excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

L'article L 5211-6 du Code général des collectivités territoriales dispose que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1, et donne également lecture des dispositions de la section 3 du chapitre VI du titre 1^{er} dans les communautés d'agglomération.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette communication.

Thierry Piriou propose un prochain Conseil de Communauté le lundi 17 octobre 2017 à 18 heures au Roudour à Saint-Martin-des-Champs, avec pour objet principal l'élection des conseillers délégués.

Délibération D17-219

Objet : Vœu pour la libération de l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri

Rapporteur : Ismaël Dupont

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Landrevar** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Marlène Tilly à Christiane Léon, **Plougasnou** : Thierry Desmarres à Nathalie Bernard

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Était excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Considérant que :

- ✓ Salah Hamouri, 32 ans, a été arrêté à son domicile de Jérusalem-Est le 23 août 2017 par l'armée d'occupation Israélienne (comme souvent, les autorités militaires ne donnent aucun motif à cette arrestation) ;
- ✓ c'est une décision militaire (les territoires palestiniens occupés sont toujours placés sous la coupe d'un gouverneur) qui l'a condamné à six mois de détention administrative ;
- ✓ le seul reproche qui lui est fait est de résister à l'occupation et à la colonisation ;
- ✓ ce franco palestinien, avocat spécialisé dans la défense des Droits de l'Homme, militant de l'organisation de défense des prisonniers et des droits de l'Homme Addameer, a déjà perdu sept ans de sa vie de 2005 à 2011, en détention dans les prisons israéliennes suite à des accusations non fondées ;
- ✓ Salah vit à Jérusalem, le gouvernement israélien lui interdit de se rendre en Cisjordanie, et ce gouvernement interdit aussi à sa femme et à leur jeune enfant (qui sont en France) de le rejoindre en Palestine occupée ;

L'acharnement contre Salah Hamouri, qui vise à travers lui la lutte légitime du peuple palestinien pour le respect de ses droits et sa liberté, pour le respect des décisions de l'ONU n'a que trop duré. Aujourd'hui, face à un tel arbitraire, notre compatriote ne peut compter que sur les autorités françaises pour retrouver la liberté.

De nombreuses personnalités réclament la libération de Salah Hamouri : l'historien israélien Michel Warschawski, l'ancien ministre Pierre Joxe, la veuve de Stéphane Hessel Christiane Hessel, Jean Ziegler, Rony Brauman, Richard Falk, Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme.

De nombreux conseils municipaux, communautaires, départementaux ont déjà adopté des vœux pour la libération de Salah Hamouri et dans notre territoire, un collectif « Liberté pour Salah Hamouri » s'est monté pour réclamer cette libération comptant dix-sept groupes (associations de solidarité, syndicats, organisations politiques), lequel a organisé un premier rassemblement le jeudi 5 octobre 2017.

Morlaix Communauté demande à l'unanimité, au Président Emmanuel Macron et au gouvernement français d'agir avec conviction pour protéger et obtenir la libération de son concitoyen.

Ismaël Dupont précise en préalable qu'il était important de présenter ce vœu aujourd'hui, d'une part parce qu'il y avait un entretien aujourd'hui avec la femme de Salah Hamouri, Elsa Lefort, son beau-père Jean-Claude Lefort et l'Élysée, avec les services du Président Macron et parce qu'il y a une dynamique sur le territoire avec un certain nombre d'élus et maires qui ont signé une lettre appelant le Président Macron à prendre des mesures résolues et volontaristes pour exiger la libération de ce compatriote.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 20 h 25